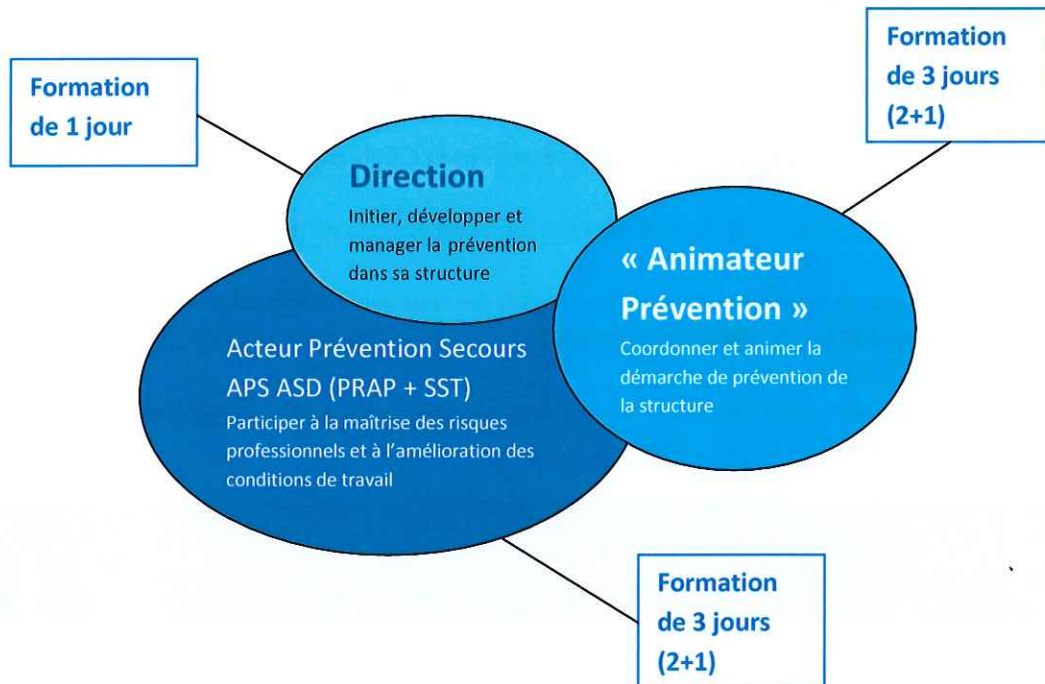


FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE L'INTERVENTION A DOMICILE (Dispositif ASD – Aide et Soins à Domicile)

La formation de l'ensemble des salariés et des niveaux hiérarchiques de l'entreprise est un point essentiel à la réussite de l'action de prévention :



Les Compétences visées :

1. Direction

Compétence 1 : Développer une démarche de prévention des risques dans sa structure
<ol style="list-style-type: none"> Prendre en compte les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la S&ST pour la structure Comprendre la démarche de prévention pour l'intégrer dans la gestion des activités de la structure Situer sa responsabilité de directeur de structure au regard des risques professionnels
Compétence 2 : Manager la S&ST de la structure
<ol style="list-style-type: none"> Piloter la démarche de prévention Intégrer dans le plan de formation les formations nécessaires à l'amélioration des compétences en S&ST du personnel Evaluer les impacts de la démarche et des mesures de prévention mises en œuvre

2. Animateur Prévention (AP-ASD)

Domaine de compétence 1 : Animer une démarche de prévention des risques professionnels

1. Organiser en lien avec la direction la démarche de prévention des risques professionnels
2. Mobiliser les intervenantes en prenant en compte les spécificités du secteur

Domaine de compétence 2 : Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels

3. Identifier et estimer les risques d'accidents et d'atteintes à la santé encourus par les salariés
4. Proposer les mesures de prévention
5. Faire valider des mesures de prévention
6. Assurer le suivi des mesures de prévention validées

3. Acteur Prévention Secours (APS – ASD)

Domaine de compétence 1 : Prévention

Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier

1. Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
2. Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
3. Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
4. Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse et mettre en place les premières mesures de correction
5. Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
6. Alerter la hiérarchie
7. Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée visant une efficacité maximum de l'intervention

Domaine de compétence 2 : Secours

Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

8. Situer le cadre juridique de son intervention
9. Réaliser une protection adaptée
10. Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
11. Faire alerter ou alerter en fonction de procédures existantes
12. Secourir la victime de manière appropriée

Pour plus d'informations :

www.carsat-nordpicardie.fr/ Entreprises / Risques professionnels / Offres de formation

<http://www.inrs.fr/> Services aux entreprises / Formations confiées à des organismes habilités